



Responsabilité des administrateurs et dirigeants

Assurance de cadres supérieurs

Contact :

Hang Le Hong
B. Comm.

hlehong@gplassurance.com
☎ 514-788-4983

gplassurance.com

Les services de professionnels reconnus

• Une expertise inégalée du marché de l'assurance

• Des conseils sur la façon de minimiser et gérer votre risque

• La défense de vos intérêts à la suite d'une réclamation

• Des solutions à des problèmes complexes

Plus que jamais, la responsabilité personnelle des administrateurs et dirigeants est en jeu. GPL vous propose des solutions afin de protéger vos avoirs personnels.

Les administrateurs et dirigeants de sociétés font face à de nombreuses obligations dictées par des règlements et des lois gouvernementales. De plus, la tendance du public à exercer ses droits et un climat des affaires hostiles ne laissent aucun doute que les administrateurs et dirigeants sont davantage exposés aux poursuites.

Un administrateur peut être tenu responsable, pour la totalité de son patrimoine personnel, non seulement pour ses actions en tant que membre du conseil, mais aussi pour les actes des autres administrateurs ou dirigeants du simple fait qu'il siège au conseil.

Chez GPL, nous comprenons ces risques, que ce soit dans le secteur privé ou public, qu'il s'agisse de sociétés en commandite, de comptes en fidéicommis ou d'entreprises à but non lucratif. Nous abordons les conséquences financières de ces risques et les modes de financement, dont l'autoassurance (impact financier) et le transfert du risque. Nous proposons des solutions de rechange, des moyens de gérer ce risque, de l'information sur les analyses de marchés, des garanties et des limites.

Expertise de pointe : Nos professionnels offrent une expertise en matière d'assurance de direction depuis plus de 25 ans. Nous avons développé au fil des années une connaissance pointue des options de garanties, des clauses qui doivent être amendées, des assureurs et de leurs habilités lors de réclamations. Ceci nous permet de soulever des points importants qui sont souvent négligés mais qui peuvent avoir des conséquences sérieuses sur le montant payé par l'assureur lors d'un sinistre. Nous pouvons vous assister dans la préparation d'un programme d'assurance complet visant à réduire les répercussions financières sur votre entreprise. La révision des libellés de votre programme actuel ou la création d'un nouveau programme comportant le maximum de transfert de risque à un assureur sont des étapes cruciales pour garantir une protection optimale.

Bien que l'assurance n'élimine pas tous les risques, nous excellons lorsqu'il s'agit de les minimiser. Vous devez considérer ce qui suit lors de la mise en place d'assurances pour administrateurs et dirigeants :

- Est-ce que la Société est assurée en vertu de la police?
- Certaines garanties peuvent éroder les limites disponibles aux administrateurs et dirigeants;
- En ce qui concerne la garantie pour pratiques d'emploi, avez-vous songé à assurer la Société?
- Pour être en mesure de connaître leur impact sur votre programme d'assurance, vous devez savoir faire la distinction entre une date rétroactive, une date de continuité, une date qui exclut les actes antérieurs, une date qui exclut les événements antérieurs connus, une date qui exclut les litiges pendants et antérieurs;
- Certaines exclusions comme celles pour les actes frauduleux ou malhonnêtes peuvent être amendées pour en minimiser les conséquences négatives.

Voici également quelques éléments à considérer :

- Lois relativement nouvelles : les lois 168 (violence et harcèlement au travail) et 198 (recours collectifs – valeurs mobilières) en Ontario, les lois C-45 (responsabilité pénale des organisations), 89 (qualité de l'environnement) et projet de loi 26 (sommes payées injustement dans le cadre de contrats publics), loi sur les valeurs mobilières – régime de responsabilité sur le marché secondaire au Québec;
- Les conséquences du non-respect des consignes dans certaines clauses d'avis de réclamation?
- Les limites souscrites sont-elles adéquates?
- Sans l'avenant approprié, saviez-vous que l'assureur peut révoquer la garantie en tout temps?
- Lors d'un changement de contrôle de la Société ou lors d'acquisitions de compagnies ou lors de la conversion d'une société privée à publique, votre police peut ne pas répondre aux actes qui s'en suivent.

Chez GPL, nous sommes en mesure de répondre à vos besoins et à vos questions, et de vous informer quant à la protection requise pour votre risque de direction, qu'il s'agisse de responsabilité des administrateurs et dirigeants, de pratiques d'emploi, de responsabilité des fiduciaires, de délits ou bien d'enlèvements et extorsion.